

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 29.06.2004

revue le : 29.06.2004

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Spray rouge, bleu, vert pour marquage des moutons**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Marquage d' animaux
- **Fournisseur/Producteur:**
 Raidex GmbH
 Neuhäuser Str. 17
 D-72581 Dettingen/Erms
 Tel.: +49-7123-9751-0
- **Service chargé des renseignements :** voir ci-dessus
- **Renseignements en cas d'urgence :**
 Centre anti-Poisons
 Service d'information toxicologique Tel.: +33-472116911

Fax: +49-7123-9751-33

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
 - **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux
 - **Composants contribuant aux dangers:**
- | | |
|--------------------------------------------------------------|---------|
| CAS: 74-98-6 propane liquéfié | 10-25% |
| EINECS: 200-827-9 F+; R 12 | |
| CAS: 64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité | 10-25% |
| EINECS: 265-151-9 Xn, F, N; R 11-38-51/53-65-67 | |
| CAS: 67-63-0 2-propanol | 10-25% |
| EINECS: 200-661-7 Xi, F; R 11-36-67 | |
| CAS: 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité | 10-25% |
| EINECS: 265-150-3 Xn; R 65 | |
| CAS: 106-97-8 butane, pur | 2,5-10% |
| EINECS: 203-448-7 F+; R 12 | |
| CAS: 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole) | 2,5-10% |
| EINECS: 265-199-0 Xn, N; R 10-37-51/53-65-66-67 | |
| CAS: 95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène | < 2,5% |
| EINECS: 202-436-9 Xn, N; R 10-20-36/37/38-51/53 | |
| CAS: 108-67-8 mésitylène | < 2,5% |
| EINECS: 203-604-4 Xi, N; R 10-37-51/53 | |
| CAS: 98-82-8 isopropylbenzène | < 2,5% |
| EINECS: 202-704-5 Xn, N; R 10-37-51/53-65 | |
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



F+ Extrêmement inflammable

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 29.06.2004

revue le : 29.06.2004

Nom du produit **Spray rouge, bleu, vert pour marquage des moutons**

(suite de la page 1)

R 12 Extrêmement inflammable.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Contient 68,4 % en masse de composants inflammables.

Conserver hors de la portée des enfants.

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

· **après inhalation :**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **après contact avec la peau :**

Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **après ingestion :**

Une absorption accidentelle de produit en milieu industriel est quasiment exclue. En cas d'absorption orale du produit:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir.

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Aller au médecin et montrer la fiche technique de sécurité

· **Indications destinées au médecin :**

· **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

En cas d'inspiration de fortes concentrations :

Mal de tête

Nausée

Vertiges

Lassitude

Perte de connaissance

Après ingestion:

Irritation des muqueuses.

Vomissement

Troubles gastro - intestinaux

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:**



CO2, sable, poudre d'extinction. ne pas utiliser d'eau.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Eau.

Jet d'eau à grand débit.

· **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:

· **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 29.06.2004

revue le : 29.06.2004

Nom du produit **Spray rouge, bleu, vert pour marquage des moutons**

(suite de la page 2)

· **Autres indications**

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression et un danger d'explosion ou d'éclatement. Refroidir immédiatement les récipients et les conteneurs avoisinants en les aspergeant d'eau, si possible les éloigner de la zone de danger

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

· **Les précautions individuelles:**

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

Ne pas fumer - tenir à l'abri de sources d'inflammation



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

· **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Assurer une aération suffisante.

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

Absorber avec de la matière ininflammable (p. ex. sable, sol, caillou).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation :**

· **Précautions à prendre pour la manipulation:**

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter contact avec les yeux et la peau.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

· **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C, également par lampes à incandescence. Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

· **Stockage :**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.

Ne pas stocker avec les aliments

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 29.06.2004

revue le : 29.06.2004

Nom du produit **Spray rouge, bleu, vert pour marquage des moutons**

(suite de la page 3)

· **Classe de stockage** : 2B Récipients sous air comprimé

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques** : Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail** :

67-63-0 2-propanol

VME Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

106-97-8 butane, pur

VME 1900 mg/m³, 800 ppm

· **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel** :

· **Mesures générales de protection et d'hygiène** :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection préventive de la peau par un onguent

· **Protection respiratoire** :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre :

Filtre A

· **Protection des mains** :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux** : Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme : Aérosol

Couleur : rouge

vert

bleu

Odeur : caractéristique

· **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Point d'éclair** : non applicable, s'agissant d'un aérosol

· **Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· **Densité** : non déterminée

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : insoluble

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 29.06.2004

revue le : 29.06.2004

Nom du produit **Spray rouge, bleu, vert pour marquage des moutons**

(suite de la page 4)

- **Teneur en solvants :**
 solvants organiques 67,5 %
- **Teneur en substances solides :** 12,0 %

10 Stabilité et réactivité

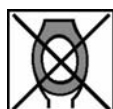
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
 Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
 Conditions à éviter : voir point 7
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :**
 En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
 Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
 gaz/vapeurs irritants

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
 Nous ne disposons d'aucune information quantitative concernant la toxicologie de cette substance.
- 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité**
 Oral LD₅₀ >5000 mg/kg (rat)
 Dermique LD₅₀ >3000 mg/kg (rab)
 Inhalatoire LC₅₀/4 h > 5 mg/l (rat)
- 64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)**
 Oral LD₅₀ >6800 mg/kg (rat)
 Dermique LD₅₀ >3400 mg/kg (rab)
 Inhalatoire LC₅₀/4 h >10,2 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
 Peut entraîner de légères irritations de la peau.
 A un effet dégraissant sur la peau.
- **des yeux :** Irritation des yeux possible
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
 L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

12 Informations écologiques

- **Effets écotoxiques :**
- **Toxicité aquatique :**
- 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité**
 LC₅₀/96h < 100 mg/l (fish)
- **Remarque :** Nocif pour les poissons.
- **Indications générales :**
 Respecter les consignes d'utilisation du fabricant ou fournisseur.
 Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
 Suivant annexe 4 de la réglementation administrative visant les substances polluantes de la nappe phréatique (VwVwS) du
 17/05/1999



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Nocif pour les organismes aquatiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 29.06.2004

revue le : 29.06.2004

Nom du produit Spray rouge, bleu, vert pour marquage des moutons

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**



- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 2 5F Gaz.
- **Indice Kemler :** 23
- **No ONU:** 1950
- **Groupe d'emballage :** -
- **Désignation du produit :** 1950 AÉROSOLS
- **Remarques :** Limited Quantity: 1 l emballage intérieur, 30 l pièce d'expédition

- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**



- **Classe IMDG :** 2.1
- **No ONU :** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage :** -
- **No EMS :** F-D,S-U
- **Polluant marin :** Non
- **Désignation technique exacte :** AEROSOLS

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**



- **Classe ICAO/IATA :** 2.1
- **No ID ONU :** 1950
- **Label** 2.1
- **Groupe d'emballage :** -
- **Désignation technique exacte :** AEROSOLS, flammable

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 29.06.2004

revue le : 29.06.2004

Nom du produit Spray rouge, bleu, vert pour marquage des moutons

(suite de la page 6)

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



F+ Extrêmement inflammable

- **Phrases R :**

- 12 Extrêmement inflammable.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Phrases S :**

- 3/7 Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
- 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
- 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- 43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

- **Identification particulière de certaines préparations :**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Contient 68,4 % en masse de composants inflammables.
Conserver hors de la portée des enfants.

- **Prescriptions nationales :**

- **Classe de pollution des eaux :** Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
-

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes:**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 12 Extrêmement inflammable.
- 20 Nocif par inhalation.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- 38 Irritant pour la peau.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim
Postfach 1451 D-64345 Griesheim
Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246

- **Contact :** Angelika Torges
